

Les Querelles Internes à l'Islam Successibles de mener les Musulmans à leur perte

<"xml encoding="UTF-8?>

Aujourd'hui, la Nation musulmane traverse une phase délicate de son histoire, et un tournant historique décisif, puisqu'elle fait l'objet -depuis les Croisades et jusqu'à nos jours- d'une attaque et d'une invasion de la part des "Croisés" qui la haïssent profondément



Les ennemis de la Ummah de tous bords - les polythéistes, les Juifs, les Hypocrites, les Croisés, les mercenaires et les flagorneurs- se sont appliqués, dès sa fondation par le Saint Prophète, à la diviser et à semer le discorde et la dissension dans ses rangs

En effet, les ennemis de la Ummah, qui regroupent les Croisés, les sionistes et leurs agents stipendiés, ont visé Sa Foi, ses intérêts et ses territoires. Depuis deux siècles, ils n'en finissent pas de dévorer cette Ummah, de la dépecer, de la déchirer, d'y semer la discorde et les germes de différends politiques, idéologiques, confessionnels, raciaux et régionaux, sans parler de leur guerre idéologique contre l'Islam et de leurs tentatives incessantes en vue d'effacer cette Religion en la noyant sous un amas d'idéologies, de pensées et de théories matérialistes et athées, telles que le communisme, l'existentialisme, le capitalisme, le socialisme, etc. et en recrutant des agents pour former des partis politiques, des gouvernements et des dirigeants inféodés qui adoptent ces idéologies et théories et combattent l'Islam et ses Défenseurs

Et chaque fois que des Musulmans sincères et des Croyants pieux s'efforcent de réunifier les rangs de la Ummah et de revêtir celle-ci de son Message et de sa Civilisation islamiques,

d'appliquer les Lois et les Règlements Divins, les agents stipendiés, les mauvais éléments de la Ummah, les opportunistes et les profiteurs habillés en uléma et en dignitaires religieux s'activent pour semer les graines de la discorde, grossir les différends normaux et mineurs entre les deux principaux courants de l'Islam, et les ériger artificiellement en un barrage indestructible.

Il ne fait pas de doute que ce sont les "grandes puissances" et les organisations de domination mondiale qui se trouvent derrière ces activités suspectes, car elles sont les seules qui voient d'un mauvais oeil la prise de conscience islamique et la montée de l'Islam, et qui craignent réellement la cohésion d'un milliard de Musulmans, et l'unité de la Ummah -qui possède des forces et des énergies humaines, naturelles et doctrinales prodigieuses. Autrement, quel vrai Musulman pourrait se réjouir de la division de la Ummah et de la voir s'entre-déchirer ?

Au lieu de perdre nos énergies dans des querelles internes susceptibles de mener les Musulmans à leur perte et d'en faire une proie facile pour les ennemis de l'Islam.

La Ummah doit concentrer ses efforts et ses énergies sur l'Appel à l'Islam et sur la fondation d'une Nation qui ordonne le Bien, interdit le Mal, et qui porte le Message d'Allah à l'humanité.

L'histoire de la confrontation entre la génération de l'Appel islamique -à l'époque du Prophète- et les Hypocrites et les Juifs, est riche en événements et péripéties qui illustrent le recours systématique des ennemis de la Ummah à l'arme de la division.

L'Appel islamique et son Guide, le Prophète Muhammad, ont fait face aux complots incessants des ennemis et les ont vaincus grâce à la Direction judicieuse et à la Sagesse du Guide et de ses Compagnons pieux رضي الله عنها .

Le prophète a dit: «Vous n'entrerez pas dans le Paradis tant que vous n'aurez pas eu la Foi, et vous n'aurez pas la Foi avant de vous aimer mutuellement. Je vous indique donc quelque chose qui vous conduit à vous aimer mutuellement : répandez la paix entre vous

Quiconque se réfère au Saint Coran, à la Sunna et aux "circonstances de la Révélation des Versets coraniques", et qui étudie bien l'histoire de l'Appel islamique, notamment pendant ses premières années, remarquera que le Messenger a lutté sans relâche contre ce fléau de la division de la Ummah et a mis les Musulmans en garde contre le risque de tomber dans les mêmes épreuves qu'avaient connues avant eux les autres nations. En effet, le Saint Coran, à diverses reprises, averti la Ummah de ne pas succomber à la division, aux différends et aux conflits internes

Dans son livre "Manâqib Âle Abî Tâlib", Ibn Chahr Achûb rapporte ce témoignage : significatif

Une femme a demandé dans son testament qu'on dépense le tiers de ses biens pour l'aumône, un Pèlerinage par procuration et l'affranchissement d'un esclave. Lorsqu'on a constaté que la somme ainsi désignée ne suffisait pas à satisfaire sa volonté [exprimée dans son testament], on a fait appel à Abû Hanîfah et à Sufyân al-Thûrî pour trouver la solution : légale. Chacun des deux a proposé la solution suivante

Trouvez un homme qui a entrepris le Pèlerinage, mais qui ne peut le terminer faute de moyens ; comblez ce qui lui manque pour qu'il parachève son Pèlerinage, et trouvez un autre homme qui a essayé d'affranchir un esclave sans pouvoir payer tout ce qu'il doit. Complétez la somme qui lui manque. Dépensez le reste [de la somme désignée] en aumônes

Après quoi, Mu'âwiyeh ibn 'Ammâr a posé ce même problème à Abâ 'Abdullah al-Çâdiq, qui a prononcé le jugement suivant

Commence par le Pèlerinage, car le Pèlerinage est une obligation. S'il reste un excédent [sur] la somme désignée par le testament] dépense-le pour accomplir des Prières surérogatoires.»
«Lorsque Abû Hanîfah a entendu parler de ce jugement, il est revenu sur ce qu'il avait proposé

: "Abû-l-Qâçim al-Baghr a rapporté dans "Musnad Abî Hanîfah

Al-Hassan ibn Ziyâd a dit qu'il a entendu poser à Abî Hanîfah cette question : "Qui est le plus» savant de tous ceux que tu as vus ?" et qu'Abû Hanîfah a répondu : "Ja'far ibn Muhammad ...[[l'Imam al-Çâdiq

En effet, lorsqu'al-Mançûr l'a convoqué, il m'a écrit: "O Abâ Hanîfah ! Les gens sont séduits par Ja'far ibn Muhammad. Prépare donc pour moi des questions difficiles à résoudre." Je lui ai préparé quarante questions. Puis Abû Ja'far al-Mançûr (le calife abbasside) m'a fait venir alors qu'il se sentait embarrassé. Je me suis rendu chez lui, et j'ai vu Ja'far [al-Çâdiq] assis à sa droite. Lorsque je l'ai regardé, il m'a inspiré beaucoup plus de respect que ne m'en a inspiré Abû Ja'far. Je l'ai salué, et il m'a répondu. Je me suis assis. Puis il [le calife] s'est adressé à lui en disant : "O Abâ 'Abdullâh ! Voici Abû Hanîfah." Il a répondu : "Oui, je le connais." Puis il [le calife] s'est tourné vers moi et m'a dit : "O Abâ Hanîfah ! Pose tes questions à Abî Abdullah." Je me suis mis à lui poser les questions les unes après les autres, et il me répondait en disant : «Vous dites ceci, les Médinois disent cela, et nous disons ceci. Peut-être sommes-nous d'accord avec vous, peut-être sommes-nous d'accord avec eux, et peut-être sommes-nous en désaccord avec tous les deux. J'ai fini de poser les quarante questions, auxquelles il a répondu sans faux pas." Et Abû Hanîfah de conclure : " "Le plus savant des gens est celui qui en connaît
«".le mieux les différends

Ces deux anecdotes nous montrent comment doivent être l'objectivité et la méthodologie scientifiques dans le dialogue, la présentation des questions et la recherche de la Vérité. L'imam Abû Hanîfah était un grand Savant et un mujtahid à toute épreuve, pourtant il n'a pas

hésité un instant à revenir sur son avis lorsqu'on lui a montré un jugement plus conforme à la Chari'ah que le sien, d'une part, et à reconnaître d'autre part l'érudition et les mérites de l'Imam alors que le calife abbasside avait voulu l'opposer à celui-ci et en **عليه السلام** Ja'far al-Çâdiq faire un adversaire ou un rival. Tout vrai Musulman se doit avant tout de mettre devant lui la Vérité, et de s'y plier en oubliant sa fierté personnelle, qui en fait n'a pas à en souffrir, loin de là. Cette façon de voir les choses et de les discuter est celle que l'Islam a préconisée et dont il a fait la base de la recherche de la Vérité. Que tous les Savants et chercheurs la suivent et s'y conforment, et la Communauté musulmane deviendrait une Nation unique, comme nous l'a indiqué le Saint Coran

Le meilleur exemple de cette façon de penser objective et constructive est l'attitude du grand imam d'al-Azhar, le Chaykh Mahmud al-Chaltût, qui a décrété à l'intention des adeptes des quatre Ecoles juridiques sunnites, à savoir les Hanafites, les Hanbalites, les Mâlikites et les Châfi'îtes, la licéité du fait de suivre l'Ecole juridique chi'ite imâmite au même titre que les autres Ecoles juridiques musulmanes

Son successeur à la tête d'al-Azhar, le Docteur Muhammad Muhammad al-Fahhâm a fait de même

Nous reproduisons ci-après le texte du décret (Fatwa) que chacun de ces deux recteurs d'al-Azhar a émis à cet égard

Le décret émis par Son Eminence, Chaykh al-Azhar, indiquant la légalité du culte selon l'Ecole juridique chi'ite imâmite

On a demandé à Son Eminence : "Certaines gens pensent que le Musulman doit, en vue de l'exécution correcte de son adoration et de ses affaires sociales, imiter l'une des quatre Ecoles juridiques connues. Or l'Ecole juridique chi'ite imâmite et l'Ecole juridique chi'ite zaydite ne

figurent pas parmi elles [les quatre Ecoles]. Est-ce que Votre Eminence est d'accord avec ce fait en général et interdit l'imitation de l'Ecole juridique chi'ite imâmite duodécimaine par
"? exemple

: Son Eminence a répondu

.L'Islam n'oblige personne à suivre une Ecole juridique en particulier -1»

Il stipule seulement que "tout Musulman a le droit, tout d'abord, de suivre n'importe laquelle des Ecoles juridiques transmises correctement et dont les Statuts sont transcrits dans leurs
.livres propres à elles

Et quelqu'un qui suivait déjà l'une de ces Ecoles peut, sans aucun embarras, passer à une autre
".Ecole, n'importe laquelle

L'Ecole juridique Jâ'farite, connue sous l'appellation de "Chiisme imâmite duodécimain", est -2» un Math-hab [une Ecole juridique islamique] que l'on peut légalement imiter, comme n'importe laquelle des autres Ecoles juridiques sunnites. Les Musulmans doivent donc le savoir, et se débarrasser d'un esprit de corps injuste envers des Ecoles juridiques spécifiques. Car ni la Religion d'Allah, ni Sa Chari'ah n'appartiennent à une Ecole juridique en particulier, ni ne sont réservées à une Ecole juridique en particulier. Toutes comptent des mujtahid acceptés par Allah, et quiconque n'est pas à même de parvenir à un jugement personnel et à l'Ijtihâd peut légalement les imiter et appliquer ce qui est décidé dans leur Jurisprudence [Fiqh], et ce aussi bien dans les actes de piété [Ibâdât] que dans les transactions [Mu'âmalât].» Mahmud Chaltût

Le défunt Docteur Muhammad Muhammad al-Fahhâm, lui aussi recteur d'al-Azhar de son époque, a commenté le décret de son prédécesseur, l'imam Mahmud Chaltût, dans les termes suivants : «Que la Miséricorde d'Allah soit sur Chaykh Mahmud Chaltût qui s'est occupé d'une

noble tâche en promulguant sa fatwa [décret religieux] franche et courageuse qui l'a immortalisé, et qui déclare légal le fait de se conformer au Math-hab [l'Ecole juridique] chi'ite imâmite en tant que Math-hab jurisprudentiel islamique fondé sur le Livre et la Sunna, ainsi que sur une argumentation juste. Qu'Allah couronne de succès l'action de tous ceux qui agissent de la même façon et qui s'efforcent de faire connaître les uns aux autres les Frères de la Foi islamique vraie.» «Dis : Agissez ! Allah verra vos actions, ainsi que le Prophète et les Croyants.». «Notre dernière Prière de Demande est : Louanges à Allah, Seigneur des mondes.»

Muhammad Muhammad al-Fahhâm

Les penseurs, les Savants, les écrivains, les tenants de l'Appel islamique, ainsi que tous ceux qui se soucient sincèrement du sort de la Ummah ont le devoir de s'opposer à ces tentatives de division des Musulmans et d'appeler tous les adeptes de La Vraie Religion à s'unir, à resserrer leurs rangs, à reléguer à l'arrière-plan les différends législatifs et idéologiques qui peuvent être réduits par une référence répétée et systématique aux Sources de la Chari'ah par .un raisonnement et une argumentation scientifique et objective

Les adeptes avertis de toutes les Ecoles juridiques islamiques savent combien certains recueils de hadith sont truffés de tels faux hadiths - qu'on appelle "intrus" (Madsûsât). Le Prophète lui-même, conscient de ce danger pernicieux qui menaçait déjà la Ummah, en a averti : les Musulmans lors de son Prône d'Adieu

Ceux qui m'attribuent faussement des hadith se sont multipliés et se multiplieront encore.» Quiconque m'attribue faussement des hadiths aura un siège de feu. Si on vous raconte un hadith qui m'est attribué, soumettez-le au Coran et à ma Tradition. S'il s'avère conforme au Livre d'Allah, adoptez-le, et rejetez tout ce qui contredit le Livre d'Allah et ma Tradition.» .Chaykh 'Abbâs al-Qommî, "Safinat al-Bihâr", "Bâb al-Kithb", p. 474

Puisque nous connaissons tous ces vérités évidentes, nous devons nous interroger sur les raisons qui conduisent certains à publier -en cette période délicate- des livres et à distribuer des bulletins et des brochures qui sèment la division, incitent à la discorde, accusent d'impiété

d'autres Musulmans et provoquent la haine et l'animosité, oubliant et ignorant délibérément cet
: autre avertissement du Prophète

Vous n'entrerez pas dans le Paradis tant que vous n'aurez pas eu la Foi, et vous n'aurez pas la»
Foi avant de vous aimer mutuellement. Je vous indique donc quelque chose qui vous conduit à
«vous aimer mutuellement : répandez la paix entre vous

:a dit جل جلاله Dieu

Attachez-vous tous, fortement, au Pacte d'Allah ; ne vous divisez pas ; souvenez-vous des»
Bienfaits d'Allah : Allah a établi la concorde en vos coeurs ; vous êtes, par Sa Grâce, devenus
Frères alors que vous étiez des ennemis les uns pour les autres. Vous étiez au bord d'un abîme
de feu, et Il vous a sauvés. Voici comment Allah vous explique Ses Signes. Peut-être serez-
vous bien dirigés. Puissiez vous former une Communauté dont les membres appellent les
hommes au Bien, leur ordonnent ce qui est convenable et leur interdisent ce qui est blâmable :
voilà ceux qui seront heureux ! Ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et qui se sont
opposés les uns aux autres après que les preuves décisives leur sont parvenues. Voilà ceux
(auxquels un terrible Châtiment est destiné.» (Sourate Âle 'Imrân, 3 : 103-105

Acquitte-toi des obligations de la Religion en vrai Croyant et selon la nature qu'Allah a donnée»
aux hommes en les créant. Il n'y a pas de changement dans la Création d'Allah. Voici la
Religion immuable ; mais la plupart des hommes ne savent rien. Revenez repentants vers Allah
; craignez-Le ; acquittez-vous de la Prière ; ne soyez pas au nombre des polythéistes ni de
ceux qui ont divisé leur Religion et qui ont formé des sectes, chaque fraction se réjouissant de
(ce qu'elle détient.» (Sourate al-Rûm, 30 : 31

Quel que soit le sujet de votre désaccord, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah, mon»
(Seigneur ! Je me confie à Lui ! Je reviens repentant vers Lui !)» (Sourate al-Chûrâ, 42 : 10

O vous qui croyez ! Obéissez à Allah! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui»
détiennent l'autorité. Portez vos différends devant Allah et devant le Prophète -si vous croyez
en Allah et au Jour Dernier- c'est mieux ainsi, c'est le meilleur arrangement.» (Sourate al-Nisâ',
(4 : 59

Cette Communauté qui est la vôtre est vraiment une Communauté unique. Je suis votre»
(Seigneur! Craignez-Moi donc !)» (Sourate al-Mu'minûn, 23 : 52

Obéissez à Allah et à Son Prophète ; ne vous querellez pas, sinon vous fléchiriez et votre force»
(s'affaiblirait. Soyez patients, Allah est avec ceux qui sont patients.» (Sourate al-Anfâl, 8 : 46

Le Saint Coran met donc devant nous les éléments de la réunification de la
: Ummah, qui sont

.Allah est Unique, il faut donc affirmer Son Unicité et L'adorer -1

Le But de la Religion est l'intégrité et la conformité avec la nature bonne qu'Allah a donnée -2
.aux hommes lorsqu'Il les a créés

La Ummah doit concentrer ses efforts et ses énergies sur l'Appel à l'Islam et sur la -3
fondation d'une Nation qui ordonne le Bien, interdit le Mal, et qui porte le Message d'Allah à
:l'humanité

Puissiez vous former une Communauté dont les membres appellent les hommes au Bien, leur»

«...ordonnent ce qui est convenable et leur interdisent ce qui est blâmable

Le Saint Coran attire notre attention sur les principales causes de nos différends et nous en
: propose les solutions de principe. Ainsi, il nous explique que

A- Il faut se référer au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Prophète pour trancher les différends
: législatifs et idéologiques

Portez vos différends devant Allah et devant le Prophète...» «Quel que soit le sujet de votre»
«..désaccord, le jugement appartient à Allah

Et le Saint Coran nous interdit d'ériger notre différend législatif et idéologique en une cause de
: division, de différence, d'hostilité et de scission de la Ummah

«..Ne vous querellez pas, sinon vous fléchiriez et votre force s'affaiblirait ...»

B- En ce qui concerne les questions de nature politique ou sociale que le Tuteur légal détermine, et dont il supervise l'exécution, il faut faire confiance à celui-ci, lui obéir et s'y référer, afin que les positions et les avis ne s'opposent pas, que les attitudes politiques et sociales ne divergent pas et que la Ummah adopte une position politique et sociale unique :
«Obéissez à Allah ! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité...»
.tant que le Tuteur respecte les Statuts de la Chari'ah et qu'il réalise l'intérêt de la Ummah

Or les Musulmans ont, aujourd'hui, entre les mains le Livre d'Allah, dans lequel «l'erreur ne se
: glisse de nulle part» et que la déviation n'a pas pu altérer, et qu'a apporté le Messager d'Allah

«.Nous avons fait descendre le Rappel ; Nous en sommes les Gardiens»

Et ils sont unanimement d'accord sur ce fait, auquel ils croient tous profondément. Ils sont tous monothéistes au sens islamique du terme, et croient en Allah, L'Un, L'Unique, et L'Impénétrable, comme Il Se décrit dans le Noble Coran. Ils sont également tous unanimement d'accord pour croire à leur Prophète Muhammad ibn 'Abdullah. Ils ont tous une seule et même Qiblah -direction vers laquelle ils se tournent pour prier. Ils sont tous d'accord sur les obligations islamiques : la Prière, le Jeûne, le Hajj, le Jihâd, la Zakat, la Commanderie du Bien .et l'Interdiction du Mal, etc

De même, ils sont tous d'accord sur l'interdiction des grands péchés tels que l'adultère, la consommation d'alcool, la sodomie, les jeux de hasards, le vol, l'assassinat, le mensonge, le .gain illicite, etc

Ainsi, il n'y a pas entre eux de différends relatifs aux Fondements et aux bases de la Foi qui .font d'eux une seule Nation. Au contraire, ils sont d'accord sur ces Fondements

C'est pourquoi, pour résoudre les questions litigieuses relevant de l'Ijtihâd et les points de vues scientifiques divergents, ils peuvent et doivent se référer au Livre d'Allah et à la partie établie et incontestable de la Sunna du Prophète, car le Messenger d'Allah leur a montré la Voie à suivre en pareil cas : «Je vous ai laissés sur "al-Mahajjah al-Baydhâ" [le Chemin Lumineux] dont la «.nuit est aussi claire que le jour. Quiconque s'en écartera après moi périra

Article proposé par TINJIS